



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Syndicats de périmètres de développement rural

Question écrite n° 12318

Texte de la question

M. Timothée Houssin interroge M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur la possibilité d'organiser les réunions de type de bureau au sein des syndicats de périmètres de développement rural (PETR) en utilisant des moyens de visioconférence, suite à l'interpellation de M. le député par le syndicat PETR du Pays de Bray sur cette question. En réaction à la crise du covid-19, de nombreuses mesures exceptionnelles ont été mises en place pour permettre l'utilisation généralisée de la visioconférence dans le cadre des réunions officielles des collectivités. Ces mesures temporaires ont ensuite été pérennisées grâce à la loi 3DS, permettant l'utilisation de la visioconférence lors des comités syndicaux des syndicats mixtes fermés, qui incluent les PETR. Cependant, il semble que les réunions de bureau au sein des syndicats de PETR n'aient pas été spécifiquement mentionnées dans les dispositions légales visant à simplifier le fonctionnement de l'administration. Par conséquent, il vous demande si les réunions de ce type au sein des syndicats de PETR peuvent être organisées en visioconférence.

Données clés

Auteur : [M. Timothée Houssin](#)

Circonscription : Eure (5^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12318

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Transition écologique et cohésion des territoires

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 octobre 2023](#), page 9349

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)